

Dettes toxiques : le maire de Saint-Etienne alerte Bercy

M. Vincent (PS) suggère la création d'une structure permettant aux collectivités de se libérer des emprunts spéculatifs

La gestion des emprunts toxiques n'en finit pas d'empoisonner les relations entre les collectivités locales et les banques. Dans un rapport consacré à la ville de Saint-Etienne de 2004 à 2008, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes dresse le constat accablant de ces mécanismes financiers complexes qui pourraient conduire certaines collectivités si ce n'est à la paralysie, au moins à la menace d'une mise sous tutelle. A l'occasion de la diffusion de ce rapport, lundi 6 décembre, Maurice Vincent, le maire (PS) de Saint-Etienne, devait interpellier le gouvernement pour lui demander, dans l'urgence, de « résorber ces emprunts spéculatifs ».

La situation de la préfecture de la Loire est particulièrement délicate : « Parmi les 35 villes de plus de 100 000 habitants, Saint-Etienne affichait, en 2008, le troisième plus haut niveau de dette par habitant et la quatrième plus longue capacité de désendettement. » Les magistrats décrivent « l'extrême sophistication de la structure de la dette » constituée « de produits à hauts risques (...) dont le débouclage anticipé n'est possible que moyennant le paiement d'indemnités ou de soultes élevées ».

Depuis son élection en mars 2008, M. Vincent, qui a succédé à Michel Thiollière (UMP), mène la croisade contre ces « multiples produits risqués, volatils et opaques », qui plombent la dette de sa ville engagée dans une profonde reconversion. A l'issue de deux années de discussions ardues avec les banques, M. Vincent, professeur d'économie et ancien président de l'université, tire à nouveau la son-

nette d'alarme. « Lorsque je suis arrivé à la mairie, 70 % de la dette de la ville, soit 270 millions d'euros sur 370 millions, était constituée d'emprunts toxiques. Il en reste 34 %, mais ce sont les plus difficiles à régler, avec des risques tellement élevés que les chances de renégociations sont quasi nulles », souligne-t-il. Des procédures judiciaires ont été engagées ou sont envisagées contre les banques et les établissements de crédits mis en cause « pour défaut de conseil et intervention sur les marchés spéculatifs », a priori interdits aux collectivités.

Parmi les sept engagements bancaires litigieux contractés auprès de Dexia, de la Deutsche Bank, de plusieurs procédures judiciaires ont été engagées ou sont envisagées contre les banques et les établissements de crédits mis en cause

Royal Bank of Scotland ou de la filiale irlandaise de la banque allemande Depfa, un prévoit le passage du montant des intérêts à 24 % depuis le 1^{er} avril, soit une charge de 5 millions d'euros supplémentaires. Un autre impose une clause de sortie anticipée « exorbitante » de 10 millions d'euros pour un montant général de 20 millions.

Faute de pouvoir « solder le passé », M. Vincent s'est résolu à solliciter une issue à cette crise auprès de la ministre de l'économie, Christine Lagarde. Il lui suggère de créer



une structure de « défaillance » ou de « cantonnement » pour sortir du blocage les collectivités territoriales menacées, mais aussi certains centres hospitaliers ainsi que des organismes HLM.

« Je ne reproche pas à mon prédécesseur sa stratégie pour changer

l'image de la ville. Mais je ne peux cautionner le caractère déraisonnable et non maîtrisé des dépenses », juge M. Vincent, qui a, par ailleurs, hérité de l'endettement de l'agglomération passé de 40 millions d'euros en 2001 à 300 millions d'euros en 2009.

En réserve de la politique après sa nomination par le président du Sénat à la commission de régulation de l'énergie, l'ancien maire, Michel Thiollière, est « plutôt satisfait » du rapport de la chambre régionale des comptes. « Si on veut le lire objectivement », précise-t-il

au Monde. Critiqué pour avoir engagé trop de chantiers, sans commune mesure avec la taille et les moyens financiers de la ville, M. Thiollière se félicite de l'appréciation de la chambre sur le niveau des équipements stéphanois, « compatible avec la capacité budgétaire de la ville ».

L'ancien maire justifie la procédure des emprunts structurés « à une période, avant la crise, où toutes les collectivités y ont eu recours ». Même la signature d'un avenant avec la Deutsche Bank entre les deux tours des élections municipales de 2008 ne lui paraît pas anormale, ni le fait d'avoir choisi deux cabinets conseils sans appel d'of-

« Mon seul souci a été d'attirer les investisseurs et de développer la ville »

Michel Thiollière
ancien maire UMP

fres dont le niveau de rémunération est mis en cause par les magistrats : « Le préfet a toujours validé les délibérations du conseil municipal », observe-t-il.

La publication du rapport de la CRC est aussi, pour M. Thiollière, l'occasion de défendre son bilan : « Mon seul souci a été d'attirer les investisseurs extérieurs et de développer la ville. Saint-Etienne a changé. Je regrette que l'élan donné n'ait pas été poursuivi. » Ancien socialiste rallié à liste UMP pour les élections de 2008, Charles-Henri Malécot, par ailleurs cadre à la Caisse des dépôts, relative, lui aussi, la gravité de la situation : « La prise de risque n'était pas inconsiderée avant la crise. » Membre de l'opposition municipale, M. Malécot juge que « ce n'est pas une agence de notation qui a dégradé l'image de la ville, mais le maire lui-même qui le crie surtout les toits. C'est une faute politique majeure. »

La relance de la polémique tombe mal. La biennale du design qui s'est achevée dimanche a attiré des milliers de visiteurs. Le groupe de distribution Casino s'appête à inaugurer son nouveau siège mondial près de la gare. L'ancienne cité minière et industrielle a engagé d'importantes opérations de rénovation urbaine. L'agglomération, de son côté, va rénover le « chaudiéron » du stade Geoffroy-Guichard en prévision de la coupe d'Europe de football de 2016. Pour les élus, il est urgent de tourner la page. ■

Michel Delbergerie
et Vincent Charbonnier
(à Saint-Etienne)

Isabelle Rey-Lefebvre

Dix-huit régions sur vingt-deux ont souscrit des prêts spéculatifs

AU COURS des années 2000, les banques ont systématiquement démarché les collectivités locales pour leur proposer des crédits complexes structurés. L'attrait de ces prêts est que, durant les deux à cinq premières années, la charge de remboursement et le taux d'intérêt restent faibles.

Une fois cette période écoulée, le taux devient variable, suivant des paramètres volatils et incontrôlables, comme l'inflation, le cours de devises étrangères (franc suisse, dollar, livre ou yen), ou encore le prix de l'énergie ou les écarts entre divers taux directeurs de long ou court termes pratiqués à Londres ou New York...

Outre ces indexations fantaisistes, le calcul peut inclure des

modalités qui aggravent le risque, par exemple une barrière à effet de cliquet interdisant qu'un taux ayant franchi un certain seuil puisse repasser au dessous, ou des coefficients multiplicateurs, qui amplifient les mouvements...

Les élus des collectivités locales succombaient d'autant plus volontiers à ces propositions qu'elles leur permettaient d'abaisser artificiellement la charge des emprunts les premières années et de présenter un bilan flatteur à leur électeur. Banquiers et élus espéraient bien que, la première période passée, les paramètres évolueraient dans le bon sens, ce qui n'a pas été le cas.

La banque Dexia, principal prê-

teur aux collectivités locales, reconnaissait ainsi que, au 31 décembre 2009, elle avait un encours de 26 milliards d'euros de ces prêts dits spéculatifs, sur un total de 72 milliards d'euros.

La valeur de rachat de ces prêts toxiques, c'est-à-dire la somme que les collectivités auraient dû déboursier pour les convertir en prêts classiques, était, à la même date, de 4 milliards d'euros : une sorte de pénalité de sortie...

A tous les étages

Or dix-huit régions sur vingt-deux en ont souscrit, 62 départements sur 100 et des milliers de communes et de syndicats intercommunaux, 373 établissements de santé, dont 290 hôpitaux, 107

organismes HLM et 42 sociétés d'aménagement.

On retrouve parfois de tels crédits à tous les étages d'un même territoire, comme à Marseille, la ville, la métropole, l'hôpital, l'office HLM Habitat Marseille et la région ou, à Lyon, la ville, la communauté urbaine, le département du Rhône, les Hospices civils et les offices HLM.

La fronde contre les banques, Dexia en première ligne, a démarré en 2008, en particulier à l'initiative des édiles fraîchement élus qui ont découvert l'état des finances des collectivités dont ils prenaient la charge.

Claude Bartolone, président du conseil général de Seine-Saint-Denis, a promis d'attaquer les

banques, tout comme les maires des villes de Saint-Etienne (Loire) et d'Asnières (Hauts-de-Seine).

En novembre 2008, une table ronde, présidée par l'inspecteur des finances Eric Gissler, s'est tenue au ministère de l'intérieur et a abouti à l'élaboration d'une charte de bonne conduite entre banques et collectivités locales, qui a le mérite d'établir une échelle de risques, de 1 à 5, les prêteurs s'interdisant de dépasser le niveau 3.

Reste que cette charte ne s'applique que pour l'avenir et ne règle nullement les contentieux en cours, dans lesquels M. Gissler, s'il est saisi par les élus, est chargé de jouer les médiateurs. ■